



Moulins, le 11 mai 2021

« Petites villes de Demain » : le Département et la Banque des Territoires s'engagent auprès de 15 communes de l'Allier pour la revitalisation du territoire.

Claude RIBOULET, Président du conseil départemental de l'Allier, Philippe LAMBERT, Directeur régional de la Banque des territoires Auvergne-Rhône-Alpes, en présence de Jean-Francis TREFFEL, Préfet de l'Allier, signent mardi 11 mai 2021 la convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des Dépôts au programme « Petites villes de demain », pour la période 2021 à 2026. Cet accord doit favoriser l'accès à d'importantes ressources financières de soutien à l'ingénierie de projets au bénéfice des territoires Bourbonnais qui vont être accompagnés sur 6 ans. L'enjeu est d'optimiser l'articulation des dispositifs de soutien à la revitalisation des « Petites Villes de Demain ».

Le département de l'Allier compte 15 communes lauréates « Petites Villes de Demain » au sein de 8 intercommunalités. Il s'agit de :

Communes	Intercommunalités
Bourbon l'Archambault	Bocage Bourbonnais
Le Montet	Bocage Bourbonnais
Commentry	Commentry Montmarault Nérès communauté
Cosne d'Allier	Commentry Montmarault Nérès communauté
Montmarault	Commentry Montmarault Nérès communauté
Nérès les Bains	Commentry Montmarault Nérès communauté
Dompierre sur Besbre	Entr'Allier Besbre et Loire
Varennes Sur Allier	Entr'Allier Besbre et Loire
Marcillat en Combraille	Montluçon communauté
Lapalisse	Pays de Lapalisse
Huriel	Pays d'Huriel
Broût-Vernet	Saint-Pourçain Sioule Limagne
Gannat	Saint-Pourçain Sioule Limagne
Saint-Pourçain sur Sioule	Saint-Pourçain Sioule Limagne
Saint-Germain des Fossés	Vichy Communauté

Ces communes vont bénéficier d'un co-financement, jusqu'à 50 %, de la Banque des Territoires en matière d'ingénierie, soit une enveloppe de 680 000 € réservée au département de l'Allier sur la période 2021-2026. Une contribution qui sera de l'ordre de 85 000 € par intercommunalité labellisé « Petite ville de Demain ».

De son côté, le Département s'engage à consacrer une assistance technique aux bénéficiaires, l'instruction de leurs demandes en s'appuyant sur le référentiel « Petites villes de Demain » d'ingénierie territoriale, la présentation aux instances décisionnelles, la préparation des éléments nécessaires aux conventionnements ainsi que le suivi du dispositif.

Les contrats départementaux de reconquêtes des centres bourgs et centres villes représentent près de 8.3 M€ d'investissement par les communes et que le Conseil départemental va soutenir les travaux à hauteur de 2,3 M€.



Le programme national « Petites villes de Demain »

Lancé le 1er octobre 2020 par l'Etat, « Petites Villes de Demain » est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales pour leur permettre de se doter d'un projet global de revitalisation. Il a pour ambition de redonner aux villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Concrètement, « Petites villes de Demain » doit permettre aux élus de concrétiser leurs projets de revitalisation de leur territoire autour de trois piliers : un appui global en ingénierie (avec notamment la possibilité de recruter un chef de projet dont le poste sera financé à hauteur de 75 %) ; des outils et des expertises pour répondre aux enjeux posés par les villes ; un accès à un réseau de professionnels étendu au travers de la création du club des « Petites villes de Demain ».

Le Département, partenaire privilégié des collectivités de l'Allier

Le Département porte depuis de nombreuses années une politique forte de soutien aux communes et intercommunalités en déployant de nombreux outils, notamment financiers, qui facilitent l'émergence de projets et favorisent les investissements en Allier.

Le Département apporte des subventions via

- Des dispositifs d'aide aux communes ;
- Des contrats de territoire ;
- Le co-financements de programmes spécifiques : Actions cœur de Ville, nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbains...

Il soutient l'ingénierie locale au travers de

- L'agence technique départementale de l'Allier ;
- Le Conseil en architecture urbanisme et environnement (CAUE).

Le Département, en tant qu'interlocuteur privilégié des collectivités de l'Allier, a affirmé depuis 2018 sa volonté de soutenir les investissements portés par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en mobilisant des enveloppes budgétaires conséquentes pour la réalisation d'une démarche globale de redynamisation et de regain d'attractivité pour leur centralité.

Une attention toute particulière a été portée sur la reconquête des centres villes et des centres bourgs avec un dispositif qui permet d'accompagner les communes dans une vision globale, prospective et pragmatique de leur centralité à une échéance d'au moins 6 ans. Ces contrats pluriannuels, qui se construisent à partir d'une étude préalable, conduisent à traiter trois thématiques : l'habitat, le cadre de vie et la vitalité. Le Département apporte ainsi jusqu'à 900 000 € par contrat pour soutenir les opérations de redynamisation des centralités. Ainsi, une dizaine de communes auront des contrats actifs en 2021 et plus d'une soixantaine de communes emboîtent le pas en lançant les études préalables à ce nouveau programme. Les contrats départementaux de reconquêtes des centres bourges et centres villes représentent près de 8.3 M€ d'investissement par les communes, le Conseil départemental soutient les travaux à hauteur de 2,3 M€.

A ce titre, la Banque des Territoires, constatant la convergence de l'action du Département avec celles du programme « Petites villes de Demain », a décidé d'apporter son soutien financier au Département, en vue de coordonner son action et celle du département en matière de soutien à l'ingénierie à l'égard des collectivités bénéficiaires du Programme « Petites villes de Demain ».



La Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

Contact presse :

Charlotte de VAULX-RICAUD

Attachée de presse du conseil départemental de l'Allier

devaulx.c@allier.fr

04 70 34 40 31

06 45 12 00 33